



## Voyage a l'etranger avec enfant de divorcés

Par **google**, le **07/02/2011** à **11:24**

Bonjour,

je suis divorcé. J'ai 2 enfants. Je souhaite les emmener en vacances sur mon droit de visite et d'hébergement. Nous avons la responsabilité conjointe. Je possède des passeports pour eux. Me faut-il une autorisation de la maman pour partir en vacances, comme elle me le prétend? Peut-elle m'empêcher de partir et en a-t-elle le droit? Bien entendu, je compte bien l'informer de l'endroit ou seront nos enfants.

Merci de votre réponse

PS : je tiens à préciser que nous sommes français, que nous n'avons aucune famille à l'etranger qu'il n'y a aucune question à se poser quant au risques d'un enlèvement. Que c'est juste pour des vacances en Europe

Par **amajuris**, le **07/02/2011** à **13:26**

bjr,

si les deux parents ont l'autorité parentale, l'autre parent doit être informé de la destination et de la durée du séjour.

si l'un des parents craint que son enfant soit emmener à l'étranger sans son accord, il peut demander une opposition à la sortie du territoire.

cdt

Par **google**, le **07/02/2011** à **13:54**

Bjr,

nous avons tous les 2 l'autorité parentale. vous parlez d'opposition de sortie de territoire. Mais cela signifie t-il que juste pour m'empêcher de partir en vacances avec mes enfants, elle peut faire cela? Ne faut-il pas un motif valable? Car je rappelle qu'il s'agit juste de vacances sur mon droit de visite et qu'elle sait qu'il n'y aura jamais d'enlèvement; en d'autres termes, si elle m'empêche de partir, c'est une question de jalousie et aucunement pour un risque.

L'opposition ne demande t-elle pas un motif valable?

Merci de votre réponse

Par **amajuris**, le **07/02/2011 à 14:05**

il suffit que l'un des parents craigne que son enfant soit emmené à l'étranger sans son accord.

Par **simo91**, le **02/12/2012 à 18:02**

bonsoir, je dois muter et j'ai mon fils de 12ans qui ne peut pas rester 15mn sans conflit avec sa maman qui a séjourné 2 fois en centre psychiatrique... comment proceder dans ce cas la puis je demander audience au juges des enfants et comment...merci

Par **simo91**, le **02/12/2012 à 21:58**

est ce le fait qu'eele a séjourné 2 fois 10jours et 1mois, pese en son defaveur.merci